

Conseil municipal | Séance du 2 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2020-07-02-32 | Personnel communal - Modification du tableau des emplois

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 35

Date de convocation : 26 juin 2020

L'An deux mille vingt, le 02 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Secrétaire de séance :

Monsieur Ahmed Akkari

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,
- Les avis des Comités techniques du 05 mars 2020 et du 17 juin 2020,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées aux comités techniques du 5 mars 2020 et du 17 juin 2020,

Décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :
 - **Département ressources et relations humaines**

Un poste d'assistant de prévention à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens division prévention du DRRH est créé de façon à constituer une équipe prévention qui permette de mieux appréhender les conditions d'exercice de l'activité des agents dans les services et de participer à la mise en œuvre d'une politique de prévention globale des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Un poste vacant existant sera positionné au DRRH (ex poste division des reclassements).

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1	Assistant(e) de prévention	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	1		

- **Département des affaires scolaires et de l'enfance,**

Afin de stabiliser l'organisation actuelle des espaces éducatifs et de maintenir l'universalité d'accès à tous les enfants en poursuivant et développant les partenariats existants, il sera proposé au Conseil municipal de :

- maintenir pour 1 an 7 postes de directrices/directeurs adjoints d'un espace éducatif à temps complet titulaires du BAFD :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grade d'accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet
1			1 du 29/08/2020-28/08/2021	EE Directrice/directeur adjoint Ampère	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	
1			1 du 29/08/2020-28/08/2021	EE Directrice/directeur adjoint Curie	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	
1			1 du 29/08/2020-28/08/2021	EE Directrice/directeur adjoint duruy	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	x	1	
1			1 du 29/08/2020-28/08/2021	EE Directrice/directeur adjoint Ferry-Jaurès	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	
1			1 du 29/08/2020-28/08/2021	EE Directrice/directeur adjoint Langevin	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	x	1	
1			1 du 29/08/2020-28/08/2021	EE Directrice/directeur adjoint Macé	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	x	1	
1			1 du 29/08/2020-28/08/2021	EE Directrice/directeur adjoint Wallon	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	

- maintenir du 29/08/2020 au 06/07/2021, 5 postes d'animatrices/animateurs dans les espaces éducatifs à temps non complet 32 heures :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grade d'accès	Grades d'avancement	Temps complet	Poste à Temps non complet
0,91			1 du 29/08/2020 au 06/07/2021	EE Animatrice/animateur 32h Kergomard	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 29/08/2020 au 06/07/2021	EE Animatrice/animateur 32h Pergaud	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 29/08/2020 au 06/07/2021	EE Animatrice/animateur 32h Robespierre	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 29/08/2020 au 06/07/2021	EE Animatrice/animateur 32h Rossif	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 29/08/2020 au 06/07/2021	EE Animatrice/animateur 32h Sémard	Adjoint territorial d'animation	X		0,91

- **Département solidarité et développement social,**

Un travail est engagé pour examiner une éventuelle reprise du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) de la Ville par une association. Les coûts de fonctionnement du SSIAD sont entièrement couverts par la dotation de l'ARS.

Dans l'attente de la finalisation de cette reprise, et afin de stabiliser le fonctionnement actuel, il sera proposé au Conseil municipal de maintenir pour 4 mois le poste d'agente/agent d'accueil et de gestion administrative:

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/Emploi	Grade d'accès	Grade d'avancement	Temps complet	Temps non complet
0.80			1 du 01/09/2020 au 31/12/2020	Agent(e) d'accueil et de gestion administrative	Adjoint administratif territorial	x		0.8

- **Département conservatoire à rayonnement communal**

Le départ à la retraite, le 1^{er} septembre 2020, de l'agent qui occupe actuellement le poste d'enseignant(e) de flûte à bec, amène la direction du conservatoire à proposer au Comité technique la division de ce poste à temps complet, en deux mi-temps attractifs, pour permettre le recrutement de deux assistants d'enseignement artistique diplômés d'état, sur les spécialités respectives de flûte à bec et de formation musicale.

Il convient donc de supprimer le poste d'enseignante/enseignant de flûte à bec à temps complet et de créer deux postes à temps non complet (10/20^{ème}) d'enseignante/enseignant de formation musicale 10 heures et d'enseignante/enseignant de flûte à bec 10 heures.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/Emploi	Grade d'accès	Grade d'avancement	Temps complet	Temps non complet
	1	0.5		Enseignant(e) de formation musicale	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe		0.5
	1	0.5		Enseignant(e) de flûte à bec	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe		0.5

Précise que :

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/07/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200702-lmc117194-DE-1-1

Affiché ou notifié le 7 juillet 2020